



# GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

## CHALLENGES GEPL DES CONCOURS COMPLET

### Article 1\*.

Les challenges GEPL de concours complet sont réservés aux cavaliers licenciés GEPL, inscrits dans un cercle équestre du GEPL en 2022.  
Il s'agit de challenges qui visent la régularité.

### Article 2\*.

Chaque challenge concerne une des catégories de hauteur proposées par le calendrier de la ligue L.E.W.B., à savoir, 60 cm, 80 cm, 90 cm, 100 cm, 4 ans et 5 ans, chevaux et poneys.

### Article 3\*.

Les challenges se déroulent sur l'ensemble des concours communautaires de la L.E.W.B.

### Article 4\*.

Dans les catégories 60 cm chevaux et poneys, les points sont attribués au cavalier seul.  
Dans toutes les autres catégories, les points sont attribués à la paire cavalier/cheval ou cavalier/poney.

### Article 5\* . Attribution des points

Dans chaque concours complet 2022 de la LEWB, les cavaliers GEPL reçoivent le nombre de points correspondant à leur place au classement général du concours.  
Les éliminés et les abandons prennent une pénalité supplémentaire de 10 points en plus de leur place, en considérant que leur place correspond à celle du dernier concurrent qui a su terminer son concours ce jour-là + 1.

- exemples : s'il y a 38 partants dont 3 éliminés et 2 abandons, ces 5 cavaliers comptabiliseront  $33 + 1 + 10 = 44$  points.

s'il y a 12 partants dont 1 abandon, celui-ci recevra  $11 + 1 + 10 = 22$  points.

### Article 6\* . Participation



## GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

Le nombre minimum de manches à atteindre pour rentrer dans le classement de régularité du challenge est le nombre de manches inscrit au calendrier x 50%, arrondi à l'unité supérieure.

*(Exemples concrets : s'il y a 7 manches, il faut participer à  $7 \times 50\% = 3.5$  arrondi à 4.  
s'il y a 3 manches, il faut participer à  $3 \times 50\% = 1.5$  arrondi à 2.)*

Le nombre (x) de résultats comptabilisés dans le challenge est égal au nombre de manches obligatoires.

En cas de participation à un plus grand nombre de manches, seuls les (x) meilleurs sont comptabilisés.

Les points d'une paire cavalier/cheval n'ayant pas le nombre de manches souhaité dans une hauteur seront comptabilisés si cette même paire a participé à un nombre de concours au moins égal au nombre de manches minimum imposé.

Les résultats provisoires seront publiés sur le site du GEPL.

Article 7\*.

Lors de la remise des prix générale des challenges en décembre, le classement s'arrêtera au 15ième classé par catégorie.

Article 8\*. Règles

La paire cavalier/cheval/poney peut monter de catégorie en cours de saison, mais elle n'emmène pas ses points ; si elle compte assez de participations relatives à sa première hauteur, elle sera classée au challenge. Dans le même esprit, si elle comptabilise, en plus, assez de manches dans la hauteur supérieure choisie après, elle sera également classée dans le challenge de celle-ci. (cfr article 6\* du règlement).

Lorsqu'une paire décide de descendre de hauteur et que le règlement l'y autorise (cfr règlement LEWB) il reste dans le classement de sa première hauteur et n'emmène pas ses points dans la catégorie inférieure.

Les épreuves qualifiées de "PROMO" sont considérées comme épreuves réelles, c'est à dire, comme si elles ne présentaient pas de différences de difficultés.

Lorsqu'un cavalier participe au concours avec plusieurs chevaux, chaque épreuve lui indiquera le règlement auquel il adhère. Il pourra donc être classé plusieurs fois dans le challenge et/ou dans plusieurs challenges.

Article 9\*. Qualifications

Toute sélection à une quelconque épreuve se fera sur base des résultats du challenge de la hauteur concernée.



## GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

Les critères de sélection pour les épreuves de jumping au J.I.L. sont repris dans les règlements établis par la commission « jumping » du GEPL.

### Article 10\* : Remise des trophées

En fin de saison, lors de la remise des prix générale des challenges du GEPL, la proclamation des résultats des challenges Eventing Team a lieu.

Le cavalier nommé devra être présent, sans procuration possible ↓ pour recevoir les lots, les fleurs, les trophées, les cadeaux et les vêtements, ainsi que les chèques-cadeaux offerts par tous nos sponsors qui nous font l'honneur d'être présents, dont le GEPL lui-même.

### Article 11\* : Litiges, égalités et débats

En cas d'égalité entre 2 cavaliers (ou +), la Commission Eventing Team du GEPL prévoit de comptabiliser les meilleures places de chacun dans chaque manche, jusqu'à trouver une différence suffisante à les départager. Le plus grand nombre d'inscriptions aux concours complets organisés par un club GEPL départagera les cavaliers encore ex aequo. Si malgré tout, il reste une égalité parfaite, la somme des prix des deux places sera divisée en 2. En cas de litige ou contestation, cette Commission débattera ; elle fera appel si nécessaire à la Commission de la L.E.W.B. et à son service juridique.

Les challenges sont organisés grâce à la généreuse participation de :

